



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DÉCEMBRE 2018

✉ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité une motion mettant en cause le projet de hausse des droits d'inscription à l'université pour les étudiants extra-communautaires.**

Le 19 novembre dernier, lors des Rencontres universitaires de la francophonie, le premier ministre Edouard Philippe a dévoilé sa « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux sous la bannière « Choose France »¹. A cette occasion, il a annoncé qu'il prévoyait d'augmenter le montant des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, qui sera ainsi multiplié par seize : 2770€/an en licence (contre 170€ jusque-là) et 3770€/an en master et en doctorat (contre respectivement 243€ et 380€ jusque-là).

Cette décision, outre son caractère pour le moins paradoxal – va-t-on inciter plus d'étudiants étrangers à venir faire leurs études en France si les droits d'inscription augmentent fortement ? – est à la fois injuste, contre-productive, et prépare le terrain à une hausse généralisée des droits d'inscription.

Elle est injuste car elle frappera d'abord les étudiants des pays les plus pauvres. Le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne (près de la moitié des étudiants en mobilité en France viennent d'Afrique) seront particulièrement touchés. Cette hausse des droits d'inscription, même partiellement compensée par une augmentation du nombre des bourses qui seraient allouées aux étudiants étrangers, est une mesure de sélection par l'argent contraire aux valeurs humanistes portées par notre établissement. Dans un contexte où le soutien aux pays en développement est affirmé comme une priorité du gouvernement, il est difficile d'imaginer mesure plus injuste et contradictoire avec le rôle affiché de la France dans le monde comme facteur de démocratisation par la diffusion des savoirs scientifiques.

Elle est contre-productive car elle est porteuse d'une réduction de l'ouverture internationale et de la diversité du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche français, nous privant ainsi d'une richesse d'échanges et de liens nécessaires à la constitution de nos savoirs. Notre université connaîtra certainement une baisse d'attractivité d'autant plus conséquente qu'elle a noué des liens forts avec les pays de la francophonie et des Suds.

Enfin, cette mesure pourrait être le prélude à l'augmentation généralisée des droits d'inscription. Ce qui va être valable dès la rentrée 2019 pour les étudiants étrangers pourrait le devenir très rapidement pour tous les étudiants, comme le préconise déjà un rapport de la cour des comptes qui propose de fixer les droits d'inscription en master à 965 € (soit une hausse de 297%) tout en ne touchant pas, au moins dans un premier temps, à ceux en licence².

Pour notre université, riche de la variété de ses publics, de leurs origines, qu'elle soit

géographique, sociale ou culturelle, il n'est pas envisageable de mettre un prix à l'hospitalité et d'interdire l'accès de nos formations à celles et ceux – qu'ils soient étrangers ou non – qui y projettent leur espoir d'une vie meilleure.

1 Campus France, « Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux », https://ressources.campusfrance.org/agence_cf/plaquettes/fr/Dossier_presse_Strategie_attractivite_etudiants_internationaux_fr.pdf.

2 Cour des comptes, Les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur public, novembre 2018, <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-11/20181123-droits-inscription-enseignement-superieur.pdf>.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité une motion relative à la sécurité sur le campus.

La recrudescence des cas de harcèlement, d'agression jusqu'à un viol récent à la station de tram Doyen Brus (une enquête de police est en cours) a profondément choqué notre communauté et nous tenons collectivement à témoigner notre soutien entier aux victimes.

Ces faits intolérables renvoient à une préoccupation forte de notre université, puisque nous nous mobilisons pour lutter contre les violences sexuelles et toute forme d'agression. Depuis 2014, il existe une cellule dédiée à l'accompagnement des étudiants et des personnels.

Dans ce climat d'inquiétude légitime, les membres du CA, tiennent, avec sérénité et opiniâtreté, à condamner ces faits intolérables. Ils demandent à l'ensemble des acteurs institutionnels d'œuvrer rapidement pour que la sécurité sur le campus soit effective. En effet, les appels à la vigilance lancés à notre communauté n'ont de sens que s'ils sont assortis de mesures concrètes.

Les conseillers du CA demandent donc que les parties prenantes, Préfecture, Rectorat, Etablissements du campus, SIGDU, CROUS, TBM, Bordeaux Métropole, renforcent les actions déjà menées, prennent de nouvelles mesures et que le conseil en soit informé. Parmi celles-ci :

- des éclairages publics en nombre suffisant et fonctionnant en continu*
- un accroissement de la fréquence des transports en commun de nuit reliant le campus et le centre-ville ; une meilleure desserte nocturne des résidences étudiantes et la généralisation des arrêts à la demande*
- une augmentation de la fréquence des rondes nocturnes de sécurité (police et poste central de sécurité incendie)*
- une meilleure information concernant les dispositifs existant pour l'intervention en cas d'agression et la prise en charge des victimes de violence sexuelle*
- un renforcement du rôle des étudiants (dans l'opération Campus, dans la politique d'information et de sensibilisation)*
- une formation de tous les membres de la communauté universitaire (étudiants et personnels) au devoir civique de la détection des violences et agressions de toute nature.*

Les conseillers du CA s'engagent à veiller activement à la mise en place de ces mesures.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le Budget Rectificatif n°3 de l'exercice 2018.

Ce 3ème budget rectificatif de l'exercice 2018 poursuit un objectif essentiel, déprogrammer les crédits des opérations pluriannuelles de la tranche 2018 pour les reprogrammer, sans rupture et avec davantage de fluidité, sur la tranche 2019 au BI 2019.

Ces déprogrammations s'élèvent à 7 848 270.70 € en AE (dont 6 842 626 € d'investissements) et 2 362 478.30 € en CP (dont 1 249 465 d'investissement). Leur ampleur, notamment en investissement, doit nous interroger sur la précision des prévisions budgétaires antérieures.

Le montant des restes à payer (RAP) de l'établissement correspondant à la différence entre les AE et les CP et permettant d'évaluer les paiements qui devront intervenir sur les exercices ultérieurs compte tenu des engagements souscrits est de 1 322 069 € pour l'investissement.

La couverture des investissements par des financements extérieurs se détériore sur cet exercice et passe de 34,63 % après BR2 à 11,56%.

Avec la Capacité d'AutoFinancement (CAF) de 1 900 966.33 €, ce pourcentage passe à 71,65%, le reste est couvert par un prélèvement sur fonds de roulement de 1 523 355,45 €.

Le résultat prévisionnel de l'exercice s'élève après BR3 à 610 739.72 € (il était de 637 856, 03 € après BR2) soit – 27 116.31 €.

Cet excédent s'explique notamment par les notifications tardives de la dotation de fonctionnement déléguée par le Ministère (notamment des moyens Parcoursup) et par un niveau incompressible de sous-exécution des crédits de fonctionnement (masse 10). Cet excédent, qui sera connu de manière précise au moment du compte financier de l'exercice, doit être mis en perspective avec les résultats des exercices antérieurs : 1 400 000 € en 2014, 2 100 000 € en 2015, 400 000 € en 2016 et 200 000 € en 2017).

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (suffrages exprimés : 25 voix pour ; 10 votes blancs) le Budget Initial de l'exercice 2019.

Ce budget 2019 poursuit plusieurs objectifs stratégiques définis lors du vote des grandes masses le 26 octobre :

- Réaffirmer la priorité donnée aux missions de formation, de vie étudiante et de recherche
- Maîtriser l'évolution de notre masse salariale
- Garantir la soutenabilité pluriannuelle de nos engagements en terme de gestion du patrimoine

Pour le volet masse salariale, le budget hors recherche en hausse de 1 143 000 € (+1 905 000 € avec la recherche).

Traduisant dans les chiffres la politique RH de l'établissement, cette hausse apparaît très largement liée à l'augmentation de la masse salariale des titulaires enseignants et BIATS.

Du côté des titulaires enseignants, l'augmentation est estimée à + 645 000 €. En dehors des effets « mécaniques » du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation des ETP (Equivalent Temps Plein) par rapport à l'exercice 2018, en partie financée par les moyens Parcoursup. La baisse attendue des ETP d'enseignants-chercheurs à compter de la rentrée de septembre 2019 (en lien avec la campagne de recrutement 2019 extrêmement limitée) ne portera donc que sur 4 mois de l'exercice 2019. Elle est plus que contrebalancée par la forte hausse des ETP observée à la rentrée 2018 (459 ETP de janvier à août 2018 contre 467 ETP de septembre à décembre 2018).

Du côté des titulaires BIATS, l'augmentation est estimée à + 454 747 €. Cette hausse est là encore essentiellement liée, hors PPCR et GVT, à une augmentation des ETP de titulaires (+ 6 ETP en 2019 par rapport à 2018) largement expliquée par l'achèvement des engagements

nationaux et locaux de résorption de la précarité (prolongement « local » - et donc sans financement ministériel - du dispositif « Sauvadet » en 2019).

Sur le volet Patrimoine, le budget s'appuie en grande partie sur le travail finalisé en 2018 de formalisation de son Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière. Ce document répond à un double objectif : améliorer la connaissance du patrimoine et formaliser la stratégie pluriannuelle en matière immobilière.

Les résultats de la partie « diagnostic » du SPSI démontrent que près de la moitié de notre patrimoine présente à ce jour un indice de vétusté considéré comme préoccupant voire critique. Anticipant les contraintes fortes qui pèsent sur le budget de l'établissement, le projet présenté s'est concentré exclusivement sur les actions prioritaires nécessaires au maintien de l'état de notre patrimoine immobilier actuel, sans prise en compte possible à ce stade des besoins d'extension des surfaces.

Sur la période 2019/2022, la prévision de dépenses est arrêtée à un montant de 23 278 372 €. Avec des recettes prévisionnelles estimées à 17 033 279 €, la part d'autofinancement est donc de 6 245 093 €. Une fois retirée les dépenses récurrentes, la part d'autofinancement de ces travaux est estimée à 33% du montant total des dépenses.

Notre fonds de roulement actuel ne permettant pas de couvrir cet autofinancement, notre université doit s'engager dans une stratégie pluriannuelle d'excédent de fonctionnement pour garantir la soutenabilité des engagements du SPSI.

Sur le volet Recherche, l'établissement entend mettre en place une politique volontariste de soutien à la recherche. Pour ce faire, au-delà du maintien des dotations des unités, de l'école doctorale et des 2 appels à projets internes « politique scientifique d'établissement », le vote des grandes masses lors du CA du 26 octobre a engagé un complément financier à hauteur de 100 000 €.

Deux actions majeures ont été proposées pour répondre à ces objectifs :

- le soutien d'une sélection de projets à fort potentiel de développement. La sélection a été opérée à partir d'un panel de projets ayant déjà été évalués et proposés à un appel à projets sélectif de l'Index de Bordeaux : l'AAP Emergence. Ce dernier appel devait stimuler l'émergence de nouvelles thématiques et cibler les jeunes chercheurs. Huit projets ayant été évalués A ou A+ seront soutenus par l'université en 2019.

- un appel à projets spécifique pour la mise en place d'équipes-projets qui seront choisies en raison de leurs dimensions interdisciplinaires, ainsi que pour leur potentiel structurant. Il s'agit ainsi de mobiliser de manière souple des équipes de collègues qui tout en conservant leur rattachement à leur unité de recherche se réunissent pour travailler sur des défis sociétaux ou pour préparer la création d'une future équipe de recherche.

Sur le volet Formation et Vie de l'étudiant, le projet de budget 2019 sacralise une utilisation intégrale des ressources Parcoursup et CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) conformément aux seules destinations définies au niveau national : accompagnement des étudiants, réussite, insertion, vie étudiante de campus.

Concernant le volet formation, les crédits issus de Parcoursup ont permis la mise en place de parcours adaptés dans 5 licences (plus un dispositif transversal). Ainsi, 450 étudiants bénéficient de 1 200 heures d'accompagnement (Volume Horaire Etudiant) pour une charge pédagogique globale de 4 000h équivalent TD. L'établissement a prévu une enveloppe de 70 000 € pour permettre l'intégration de nouvelles licences dans les dispositifs Parcours Adaptés à la rentrée 2019.

Concernant le volet vie étudiante, la mise en place de la contribution vie étudiante et de campus permet de renforcer la prévention et la santé des étudiantes, ainsi que les activités sportives et culturelles. En effet, afin d'améliorer le capital santé, réduire les inégalités de santé, faciliter l'accès aux soins des étudiants, l'établissement, dans le cadre de la politique de site, a décidé d'augmenter la contribution à la médecine préventive qui passera, à compter du 1^{er} janvier 2019,

de 5.1 euros à 6 euros par étudiant. On peut également noter le positionnement de 15 000 euros pour les activités physiques de pleine nature ou 20 000 euros pour les ateliers artistiques.

L'analyse des principaux agrégats budgétaires permet d'apprécier la soutenabilité de la stratégie de l'établissement.

On peut souligner la différence entre les charges et les produits qui fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'établissement de 345 000,68 €.

Celui-ci se répartit de la manière suivante :

- 200 000,68 € pour UBM
- Et 145 000 € pour le SIGDU qui poursuit une politique, concertée avec les partenaires, de reconstitution de son fonds de roulement afin de pouvoir faire face pour les exercices ultérieurs aux travaux résultant des études sur les schémas directeurs (eau potable, voirie, éclairage public)

Cet excédent participe à la capacité d'autofinancement de l'établissement.

Les investissements s'élèvent à 8 860 171,98 € et ne sont couverts qu'à hauteur de 6 747 782,87 €. Cela entraîne donc un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 112 389,11 € (UBM : 2 041 535,11 € ; CFA : 25 854 € et SIGDU : 45 000 €).

A la clôture de l'exercice 2017, le Fonds De Roulement de l'établissement s'élevait à 11 335 840,70 € (10 883 994,47 € pour UBM). L'impact sur le FDR (les restes à payer d'investissement non financés) des opérations de travaux étaient de 5 498 306,09 €. Suite au diagnostic du SPSI, de nouvelles opérations (financées uniquement à hauteur de 46 000 €) ont été intégrées au PPI en 2018 et 2019 pour un montant de 3 490 000 €. A cela s'ajoute, les augmentations de certaines opérations pour environ 465 000 €.

Dès lors, le fonds de roulement réellement mobilisable est réduit après BI 2019 à 1 430 688,38 € (Hors provision notamment pour passifs sociaux). Même si cette analyse ne tient compte ni de la perspective d'excédent du BR3 (610K€), ni de celle du BI 2019 (200k€), il conviendra de rester particulièrement vigilant sur le suivi de cet indicateur qui permet d'identifier la capacité de l'établissement à conduire et à financer ses nouveaux projets.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (suffrages exprimés : 18 Voix Pour, 5 Voix Contre ; 12 votes blancs) la Campagne d'emploi Enseignants-Chercheurs de l'exercice 2019.

A la rentrée 2019, 27 postes d'enseignants et enseignants chercheurs sont actuellement identifiés comme vacants ou susceptibles de l'être.

Concernant la campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants chercheurs, outre les recrutements d'enseignants du second degré votés en conseil d'administration le 7 septembre 2018, la proposition est faite de recruter trois enseignants chercheurs :

Corps	UFR	Département	UMR/EA	Profil	Section CNU
PR	Humanités	Arts	CLARE	Arts plastiques	18
MCF	Langues et civilisations	Etudes japonaises	CLARE TELEM SPH	Langues et cultures japonaises	15
MCF	IUT Bordeaux Montaigne	Carrières sociales	PASSAGES	Aménagement durable, projet	24

				urbain	et
				économie	
				sociale	et
				solidaire	

La politique d'emplois menée en 2019 devrait permettre à l'établissement de desserrer les contraintes de recrutement des personnels ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche), avec l'objectif de recruter un ATER à temps plein pour deux postes vacants d'enseignants chercheurs.

En lien avec la politique de ressources humaines définie suite à la préparation, puis à la signature de la convention avec le FIPHFP (fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), la proposition est faite cette année pour la première fois de recruter un maître de conférences en Aménagement, via le recrutement BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi). L'appel à candidature sera effectué de façon large, et les candidat.e.s devront répondre aux conditions d'un recrutement « classique ». De la même façon, un comité de sélection aura en charge ce recrutement.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (suffrages exprimés : 16 Voix Pour ; 19 votes blancs) la Campagne d'emploi BIATS de l'exercice 2019.

L'établissement comptera 16 postes BIATS vacants ou susceptibles de l'être en 2019.

Durant la campagne d'emplois 2018, l'établissement avait acté qu'il n'était pas en capacité de proposer une opportunité de recrutement aux agents concernés par le protocole de résorption de l'emploi précaire (loi dite « Sauvadet » du 12 mars 2012) et avait pris l'engagement d'offrir en 2019 à ces collègues, soit par la voie réservée si une nouvelle prolongation du dispositif était mise en œuvre au niveau national, soit par la voie du concours interne ou du recrutement sans concours dans le cadre d'une politique locale, une dernière possibilité de se présenter.

La parution de la circulaire ministérielle du 3 décembre 2018 a confirmé à tous les établissements la fin du dispositif de titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. L'établissement maintient cependant son engagement antérieur d'ouverture de six recrutements internes : deux en catégorie A, dans le corps des assistants ingénieurs (à la direction du système d'information et du numérique, aux presses universitaires de Bordeaux), deux en catégorie B au service commun de documentation, dans le corps des techniciens, et deux dans le corps des adjoints techniques (direction de la recherche et UFR Langues et civilisations).

Un dernier engagement, pris lors de la préparation de la campagne d'emplois 2018, n'avait pu être mis en œuvre, à savoir le recrutement d'un ingénieur d'études responsable du pôle de gestion de l'eau au service interuniversitaire de gestion du domaine universitaire (SIGDU), qui serait recruté par concours externe.

Comme prévu en application de la convention signée par l'établissement avec le FIPHFP (fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), est également proposé le recrutement d'un technicien de recherche et formation, sous contrat de bénéficiaire de l'obligation d'emplois, qui serait affecté au service commun de documentation à compter du 1er septembre 2019.

Le projet soumis au vote correspond à des recrutements auxquels l'établissement se doit de procéder afin de continuer à assurer son fonctionnement :

- Un poste de catégorie B chef de bureau de la cellule comptable à l'Agence Comptable (poste proposé au mouvement interne et ouverture d'un concours externe en cas d'absence de candidature retenue)
- Un poste de catégorie A responsable du pôle achat à la Direction des Affaires Financières
- Un poste de catégorie A responsable du pôle applications informatiques à la Direction du Système d'Information et du Numérique (poste proposé à la mutation externe, puis éventuellement ouvert au concours externe en janvier si aucune candidature n'était retenue)
- Un poste de catégorie B responsable du bureau des masters à la Direction de la Scolarité (poste proposé à la mutation externe, puis éventuellement ouvert au concours externe en janvier si aucune candidature n'était retenue)
- Un poste de responsable de la cellule de pilotage serait réservé dans cette campagne d'emplois 2019, avec publication à la mutation externe si nécessaire. En effet, devant l'incertitude de la date de la vacance des fonctions du directeur général des services, et les éventuelles réorganisations qui pourraient s'ensuivre, il convient de prévoir un mode de recrutement auquel il sera possible de faire appel en tant que de besoin, et en fonction de la situation.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (33 Voix Pour, 2 Voix Contre) les capacités d'accueil en Masters pour la rentrée 2019.

La loi du 23 décembre 2016, portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD, se donnait comme objectif de concilier la mise en œuvre de capacités d'accueil à l'entrée en 1ère année de 2nd cycle avec un droit à la poursuite d'études pour les étudiants titulaires du diplôme national de licence.

Les établissements doivent fixer des capacités par mentions de master. Dès lors, l'admission en première année dans les mentions de master concernées peut être subordonnée, selon les formations, au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'équipe présidentielle a sollicité, par l'intermédiaire des directions d'UFR, l'ensemble des responsables de formation pour connaître la position des collègues sur l'opportunité de mettre en place des capacités d'accueil.

Sur la base des retours de ces consultations, la délibération présentée au Conseil prévoit comme l'an passé la mise en place de capacités d'accueil pour l'ensemble des mentions de l'établissement, à l'exception du Master Recherche en Etudes Littéraires.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité l'additif n°3 aux tarifs de l'exercice 2018/2019.

Cet additif porte notamment sur la mise en œuvre des nouveaux tarifs de l'eau et de la nouvelle contribution aux charges communes pour les partenaires du SIGDU.

Il porte également sur la création d'un nouveau tarif pour la vente d'un magazine de l'IJBA.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le nouveau barème 2018/2019 pour la mobilité des personnels dans le cadre du programme Erasmus +.

Chaque année, l'Université Bordeaux Montaigne organise environ 300 mobilités Erasmus +, financées par la Commission Européenne, dont une cinquantaine de missions d'enseignement et de formation.

Leur financement repose sur les critères combinés de distance et de coût de la vie dans chaque pays d'accueil, fixés par la Commission Européenne.

Les montants des allocations sont calculés sur la base des forfaits fixes, déterminés annuellement, qui se décomposent en 2 volets distincts : frais de voyage et frais de séjour. Ces montants ont été légèrement revalorisés pour l'année universitaire 2018-2019.

✉ **Le Conseil d'Administration a été informé de l'acceptation d'un don de 4 500 € en provenance de l'Institut Goethe au profit du Service Commun de Documentation.**

✉ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une remise portant sur la facture d'eau du lycée Kastler de Talence, suite à une fuite d'eau désormais réparée.**

✉ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une remise portant sur les tarifs de formation d'un apprenti du Master Commerce International Pays Emergents (CIPE).**

✉ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une remise gracieuse, sur la base de 50% du reste à payer, portant sur 2 situations de trop-perçus pour des agents non-titulaires ayant quitté l'établissement.**

✉ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature d'une nouvelle convention de coopération internationale avec l'université Soongsil de Séoul (Corée), l'université fédérale de Ceara (Brésil), l'université pontificale catholique de Rio de Janeiro (Brésil), l'université de Montréal (Canada), l'université d'Accra au Ghana.**